

# Un détecteur pour crier « au feu »

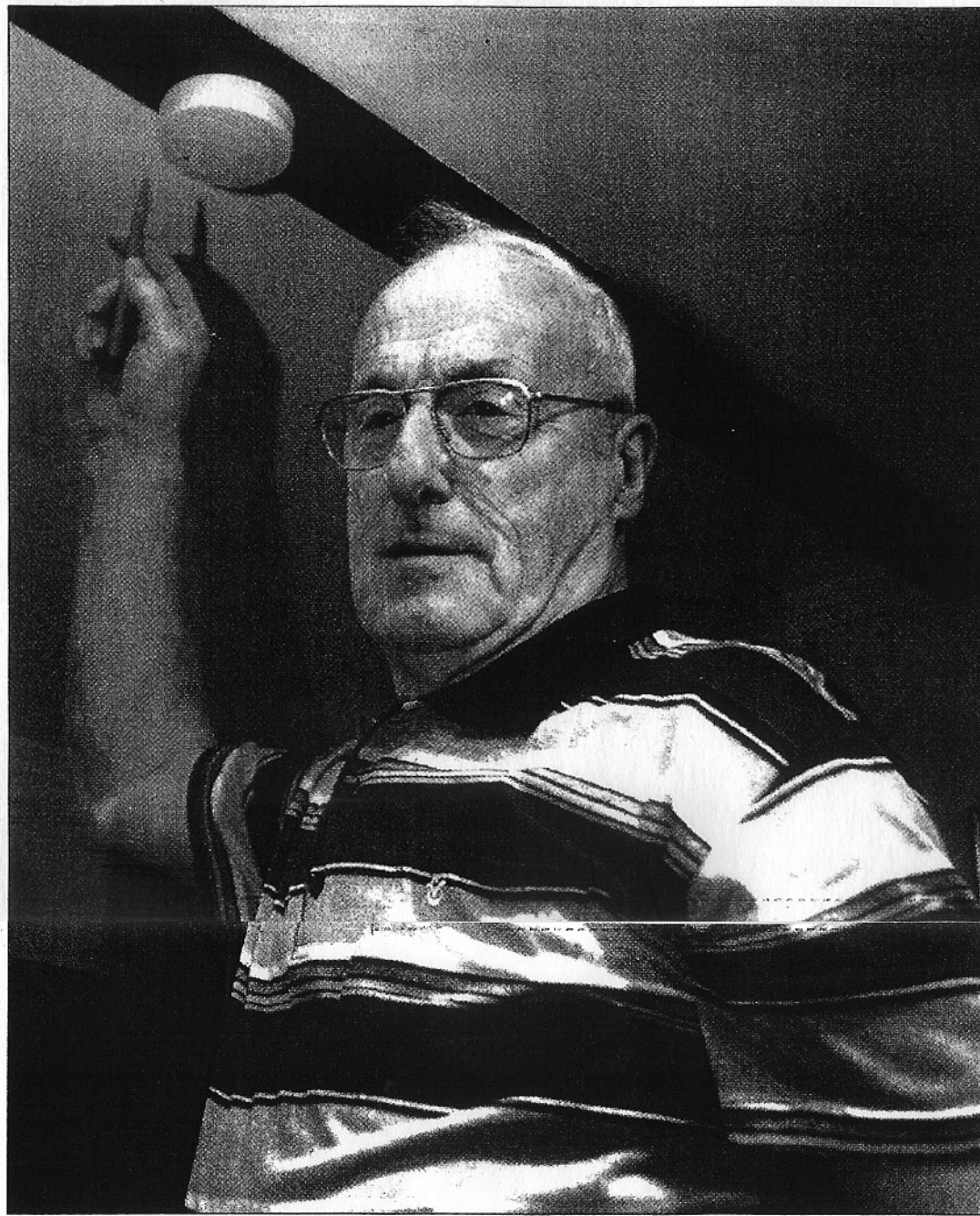
Chacune des 1 100 habitations que compte Crisnée sera équipée d'un détecteur d'incendie. Ce n'est pas une obligation, c'est un cadeau.

**C**RISNÉE montre l'exemple et le bon. En matière de sécurité domestique, la commune va libérer 11 000€ pour équiper chacune des 1 100 habitations d'un détecteur d'incendie. Un geste rendu possible grâce au boni de 130 000€ dégagé au terme du compte 2003 de la commune hesbignonne. Une bonne santé budgétaire que le bourgmestre, Philippe Goffin, a souhaité partager avec la population. « On s'est demandé comment restituer cet effort à la population. On trouvait que la sécurité domestique est trop souvent mise de côté. Ici, on voulait une sensibilisation concrète. »

## Disponibles en janvier

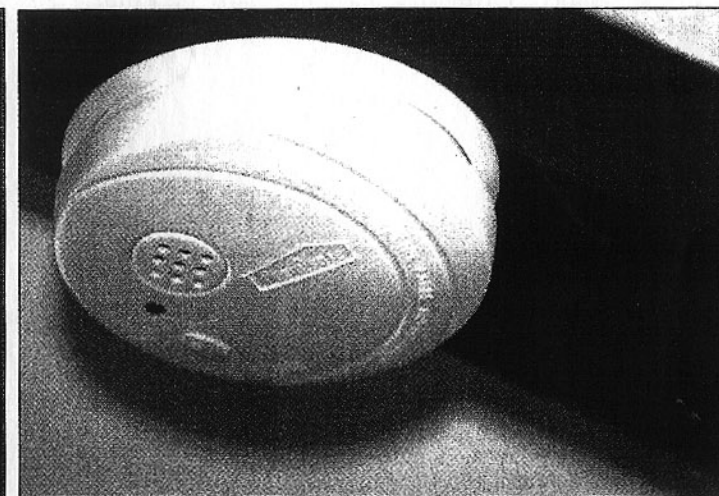
Une sensibilisation concrète qui débutera par la distribution en toutes-boîtes d'un guide sur la sécurité domestique éditée par une compagnie d'assurance. Les Crisnéens seront aussi appelés à se faire connaître pour recevoir ce détecteur. « Tout sera disponible à partir du mois de janvier. Espérons que les gens aient le réflexe de s'équiper complètement. » Car bien évidemment, un seul détecteur, c'est insuffisant pour optimiser la sécurité.

Ce sujet, Hervé Jamar s'en était emparé lorsqu'il était dé-



À Crisnée, à l'instar d'Alphonse Billen, tous les foyers recevront gratuitement un détecteur incendie. Il faudra juste se faire connaître auprès de la commune.

Heymans



puté wallon. Il avait notamment permis le vote d'un décret précisant que depuis 2003, toute nouvelle habitation doit être équipée d'au moins un détecteur d'incendie. Pour les logements existants, l'application n'entrera en vigueur qu'en juillet 2006. Ce qui avait motivé ce choix ? « En tant que bourgmestre d'Hannut, j'avais vécu un drame avec la mort de deux enfants. »

Et les chiffres sont exemplaires. « Dans tous les pays où on a imposé ce système, le nombre de décès a chuté de plus de la moitié ; entre 50 et 70 % en

moins. » Et l'investissement vaut la peine. Le coût moyen de ce matériel avoisine les 20 €.

Du côté des assurances, l'installation de ce matériel ne devrait cependant pas avoir une influence sur la prime. Ce que confirme Michel Lion, inspecteur chez Ethias. « Ce n'est pas comparable à l'installation d'un système d'alarme où on diminue les primes. C'est aussi une arme à double tranchant car il faudra alors prouver que le système est bien en ordre. »

Emmanuel HUET

## Alphonse s'est déjà équipé

À Crisnée, Alphonse Billen et son épouse n'ont pas attendu le geste de la commune pour équiper leurs habitations. Voilà quelques jours que le septuagénaire vient de placer deux détecteurs dans sa maison de la rue Sylvain Panis. « Ça faisait un certain temps que je les avais. J'en avais acheté deux. En principe, on demande de ne pas les mettre dans les couloirs. » Ce qui a décidé Alphonse Billen ? « J'ai toujours été en faveur des normes de sécurité. Et comme chaque foyer de Crisnée va en recevoir un, autant être dans les premiers. » Coût de l'investissement : 14 € pour les deux.

## EN BREF

### Les chiffres

En Belgique, il y a 25 000 incendies recensés par an. 48 % d'entre eux sont résidentiels. 120 personnes en moyenne décèdent et 900 sont victimes de brûlures souvent graves. 65 % des incendies domestiques démarrent dans la cuisine. La majorité des victimes se situe en dessous de 5 ans ou au-delà de l'âge de 60 ans.

### Un label

En Belgique, il existe un label pour les détecteurs : le label BO-SEC (Belgian organisation for security certification)

### Quatre types de détecteurs

- le détecteur optique
- le détecteur thermovélocimétrique (élévation brusque de la température)
- le détecteur thermostatique
- le détecteur ionique